



SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

■ La loi du 5 mars 2007 précise que la protection juridique est « *un devoir des familles et de la collectivité publique* ». Elle réaffirme le principe de priorité familiale.

■ Favoriser les solidarités inter et intra générationnelles est une des aspirations de l'UDAF. C'est dans cet esprit qu'elle met ce service à disposition des familles.

 : 04.68.47.72.00

 : 3, rue Jacques de Vaucanson

CS 30047 11890 CARCASSONNE CEDEX

Adresse site internet et courriel

<http://www.udaf11.fr> / secretariat-direction@udaf11.org